

ELAN SAVIGNY ENVIRONNEMENT
Boite Postale 01 - 91605 SAVIGNY SUR ORGE cedex

Association Loi 1901 N° W913001582
Site Internet : <http://www.elan-savigny-environnement.org>
Téléphone (répondeur) : Tel. 01 84 18 00 92
e-mail : contact@elan-savigny-environnement.org

**COLLECTIF ALERTE
NUISANCES AERIENNES**
Membre du réseau DRAPO

Adresse postale :
30 Chemin du bois CLARY
94370 Sucy-en-Brie
Mail : : luc-offenstein@wanadoo.fr



le 27 avril 2018

Madame Elisabeth BORNE
Ministre auprès du ministre d'État, ministre de la
Transition écologique et solidaire,
Chargée des Transports
Hôtel Le Lay
40, rue du Bac
75700 - PARIS

Objet : **Probable désengagement de l'État dans Groupe ADP.**

Madame la Ministre,

Dans le cadre du projet de loi « Pacte » qui sera présenté lors du Conseil des Ministres du 18 courant, il semblerait que l'État pourrait céder ses parts (en totalité ou en partie) dans Groupe ADP à un concessionnaire privé.

Ce projet de privatisation pourrait avoir des conséquences très préjudiciables pour tous les riverains des aéroports franciliens, et plus particulièrement pour ceux de l'aéroport de Paris-Orly.

La logique de rentabilité et les intérêts financiers passeront avant l'intégration de cette plateforme dans son environnement humain, urbain et économique.

Le développement à outrance de Paris-Orly afin d'accueillir toujours plus de passagers, l'abandon du nouvel aéroport de Notre-Dame-des-Landes -qui se traduira par un transfert des voyageurs du Grand-Ouest vers l'Ile-de-France- nous font craindre une augmentation très significative des nuisances.


Nos associations, partenaires d'ADP au sein de nombreuses commissions telles que la Commission Consultative de l'Environnement à Orly (pour débattre tout particulièrement des travaux sur l'aéroport d'Orly ainsi que des trajectoires) et de la Commission Consultative d'Aide aux Riverains (afin de débattre des aides que peuvent recevoir les riverains d'Aéroport de Paris), nos nombreux entretiens avec les décideurs de la DGAC tout particulièrement en ce qui concerne le respect des procédures, les demandes de Groupe ADP pour que nous participions l'an dernier à l'élaboration du cahier des charges de l'impact socio-économique de l'aéroport de Paris-Orly, notre contribution après audition par la mission de médiation relative au projet d'aéroport du Grand Ouest, notre participation aux Assises Nationales du Transport Aérien pourraient vous démontrer le sérieux et les compétences de nos associations respectives depuis plusieurs décennies si nécessaire.

S'il devait y avoir désengagement total ou partiel de l'État dans Goupe ADP, nous souhaiterions vivement participer à l'élaboration de ce processus en veillant tout particulièrement pour ce qui concerne l'aérodrome de Paris-Orly :

- Au respect du couvre-feu entre 23 h 30 et 06 h 00 (décision ministérielle du 4 avril 1968) ;
- Au respect du nombre de 250 000 créneaux horaires (arrêté ministériel du 6 octobre 1994) ;
- A exclure une cession des emprises foncières bordant les pistes afin d'éviter toute spéculation foncière.

Nous vous prions d'agréer, Madame la Ministre, l'expression de notre haute considération.

Pour Elan Savigny-Environnement
Dominique Catérini, Président



Pour Alerte Nuisances Aériennes – Oye 349
Luc Offenstein

